Province du Brabant
Arrondissement de
Nivelles
Commune de
CHAUMONT-GISTOUX

ChaumontGistoux.

Rue Colleau, 2
1325 Chaumont-Gistoux

Chaumont-Gistoux, le 30 juin 2023

Agent traitant : Mélanie Wertz

Tél: 010/68.72.12

E-mail: melanie.wertz@chaumont-gistoux.be

Chers parents,

La Commune de Chaumont-Gistoux est attentive à favoriser la pratique d'exercices physiques et d'activités sportives particulièrement chez les enfants.

C'est pourquoi, pour soutenir les familles qui n'ont pas la possibilité d'emmener les enfants en fin de journée scolaire jusqu'aux infrastructures sportives, nous avons mis en place un service de navette qui s'en charge, dans la mesure de nos possibilités humaines et financières bien sûr.

Vous avez demandé de pouvoir bénéficier de ce transport vers l'activité de votre enfant avec le bus communal. Nous avons le plaisir de répondre positivement à votre demande ; nous aimerions aussi attirer votre attention sur les points suivants :

- Ce transport n'aura pas lieu lors des journées pédagogiques de votre école.
- Indépendamment de notre volonté, il arrive que le bus soit en panne ou ne puisse pas assurer les trajets. Les opérateurs sont, à ce moment-là, libres de maintenir le cour *avec votre* participation au trajet ou d'annuler le cours et de proposer un remboursement ou non.
- Lorsque le bus arrive à l'infrastructure sportive fréquentée par votre enfant, celui-ci est, dès cet instant sous la responsabilité de l'opérateur sportif qui est en charge de l'accueil des enfants dès leur descente du bus
- Ce service est en priorité accordé aux enfants qui en ont vraiment besoin et dont les 2 parents sont dans l'incapacité de conduire leur enfant à l'activité choisie.
- Les places ainsi que les trajets sont limités et doivent être avalisés par le service ATL qui coordonne l'ensemble.

Province du Brabant
Arrondissement de
Nivelles
Commune de
CHAUMONT-GISTOUX

ChaumontGistoux.

Rue Colleau, 2
1325 Chaumont-Gistoux

- Il n'y a pas d'accompagnateur dans le bus ; il est donc important que les enfants aient un comportement correct et respectent les consignes de sécurité, le chauffeur ne pouvant intervenir pendant la conduite du bus.
- Si le comportement de l'enfant n'est pas adéquat, le chauffeur relayera cette information et nous pourrons après échange avec vous et en fonction de l'incident et de sa récurrence décider de ne plus prendre l'enfant.

Pour éviter ce genre de désagrément, pouvez-vous lire la charte ci-jointe avec votre enfant, la signer avec lui et la remettre à la personne responsable de l'activité (qui nous la transmettra).

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Chers parents, nos salutations distinguées.

Le Directeur Gérant f.f.

C. THIBOU

DESCAMPS Philippe Echevin de l'enseignement, de l'ATL et de la jeunesse

L. DECORTE

Le Bourgmestre



« Charte du parfait utilisateur de bus »

Pour les enfants :

- Je mets ma ceinture de sécurité et je la garde jusqu'à l'arrêt complet du bus.
- Je suis calme et je n'embête pas les autres.
- Je suis poli et je surveille mon langage.
- Je vérifie de ne rien oublier avant de partir de l'école et en sortant du bus.
- Je suis prêt quand le bus arrive.
- je rentre et je sors calmement du bus sans bousculer les autres.
- J'écoute les remarques du chauffeur.
- Je fais attention à ma sécurité et je ne mets pas les autres en danger par mon comportement.

Pour les parents :

- J'utilise ce service parce que je n'ai pas d'autres possibilités pour que mon enfant participe à l'activité.
- Je suis consciente qu'il n'y a pas d'accompagnateur dans le bus et que le chauffeur est seul.
- Je m'engage à sensibiliser mon enfant pour qu'il respecte cette charte.
- Je m'engage à prévenir rapidement le service ATL si mon enfant n'utilise plus le service pour qu'un autre enfant puisse en profiter.

Jour(s) souhaité(s) :	Ecole:
Nom et Signatures des parents :	Nom et prénom + Signature de l'enfant :